

La tisane plus dangereuse que les pesticides ? Une caravane proteste contre la bêtise

13 mai 2014 / [Lorène Lavocat \(Reporterre\)](#)



Partie le 8 mai de Dordogne et de la Drôme, la caravane pour l'agro-écologie paysanne est arrivée lundi 12 mai à Paris, devant l'Assemblée nationale. Objectif : alerter l'opinion publique sur la nécessité d'utiliser des produits naturels dans les cultures, plutôt que

des pesticides.

Vêtu d'une combinaison de protection, Jean-Luc Juthier se sert un verre de tisane. Menthe poivrée, thym. « *Je peux boire cette tisane, mais il est aujourd'hui interdit de la mettre sur une plante* », explique ce producteur de pommes récemment retraité. Pourtant, de nombreuses décoctions permettent d'éviter l'usage de pesticides ou d'engrais chimiques. Mais faute de cadre législatif clair, ces Préparations naturelles non préoccupantes, ou PNPP, sont bien souvent considérées comme... illégales.

« *Illégales ? Mais c'est la loi qui est illégitime* », commente Frank Roland, conseiller municipal EELV à Villeparisis. Il est l'un des rares élus à s'être déplacé pour soutenir la manifestation. Devant l'Assemblée nationale, ils sont une vingtaine à former un « *rassemblement pour la reconnaissance des pratiques paysannes* », terme de quatre jours de rencontres et de débats à travers la France. Depuis Sarlat en Dordogne, et Bourg-de-péage, dans la Drôme, cette caravane pour l'agro-écologie veut défendre les semences paysannes, les préparations naturelles et les soins alternatifs.

Deux tables trônent sous une banderole. Sur la première, des produits estampillés « *toxiques* » : du pain au levain, de la bière artisanale, du purin de prêle ou du jus d'ail. Sur la seconde, des aliments autorisés : du soda, des saucisses de Strasbourg industrielles, du « *fromage* » pour hamburger. Au signal, les manifestants prennent d'assaut les tranches de pain, le pâté et le vin biologique. Les saucisses n'auront pas de succès ce midi.



- *Ces produits sont considérés comme « dangereux » ou illégaux par la loi (cliquer sur les points blancs pour savoir pourquoi* -

Certains s'abritent sous leur parapluie jaune de la Confédération paysanne. Comme Véronique

Bissardon. Arboricultrice dans la Loire, elle n'utilise que des PNPP. Purin d'ortie, huile de neem ou vinaigre blanc. « *J'encours deux ans de prison et 75 000 € d'amende, précise-t-elle. Les autorités sanitaires peuvent à tout moment saisir ma récolte et arracher les arbres. Alors que je sais ce que je fais, je ne vais pas empoisonner mes clients !* » Comme elle, des nombreux cultivateurs bio ont recours à des pratiques non autorisées légalement. Refuser d'utiliser des produits phytosanitaires toxiques peut d'ailleurs conduire devant la justice.

Le petit groupe massé devant le Palais Bourbon cherche à attirer l'attention des députés. Car après être passée par le Sénat, le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) revient en seconde lecture à l'Assemblée nationale. Or pour les associations réunies au sein de la caravane, il s'agit d'une « *occasion rêvée pour clarifier la situation et protéger les pratiques paysannes* ».

Dans sa version actuelle, la LAAF promeut à la fois l'agro-écologie et un modèle agricole productiviste et exportateur. « *La politique conduite par l'État favorise les systèmes de production agro-écologiques privilégiant l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la valeur ajoutée des productions, et en économisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, en particulier les antibiotiques* », indique ainsi son article 2.

Pour Jean Sabench, de la Confédération paysanne, le gouvernement tient un double-discours : « *C'est très énervant, car d'un côté, le ministre, Stéphane Le Foll, parle d'agro-écologie, et de l'autre, il bloque toute possibilité d'alternative* ». Car si des avancées notables ont été obtenues en matière de semences paysannes, il reste beaucoup à faire du côté des PNPP. « *Nous ne rejetons pas la loi dans sa totalité, explique Jean-François Liphout, de l'association ASPRO-PNPP, mais nous disons aux députés : finissez votre travail !* »

Les produits naturels ne sont pas des pesticides !



- Véronique Bissardon -

Comment ? « *Il faut créer une liste pour les PNPP à part, avec une procédure simplifiée de mise sur le marché* », explique Jean-François Liphout. Explication : aujourd'hui, les PNPP sont considérés comme des produits phytosanitaires, donc soumis à une autorisation de mise sur le marché (AMM) très coûteuse et pas adaptée. « *Nous demandons seulement au législateur de nous laisser faire notre métier* », soutient Véronique Bissardon. « *Il s'agit du libre choix, précise Franck Rolland. Chacun doit pouvoir décider comment il travaille et ce qu'il veut consommer* ». Les organisateurs de la caravane comptent sur la mobilisation de l'opinion publique pour faire pencher la balance parlementaire du côté de l'agro-écologie. La loi devrait être votée d'ici à la fin du mois de juin.

Source et photos : Lorène Lavocat pour *Reporterre*

Lire aussi : *Au royaume de l'Asburdie, la guerre du purin d'ortie se poursuit*

Cet article a été rédigé par un journaliste professionnel et a entraîné des frais. Merci de financer l'information libre :



- Emplacement : Accueil > Reportage >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/La-tisane-plus-dangereuse-que-les>